



Invitation gracieux du conjoint

Par **elyougo**, le **03/05/2009** à **15:26**

Bonjour,

Je loue une chambre dans une colocation à Asnières-sur-Seine, je paye l'entière part de mon loyer au propriétaire. Mon conjoint est très souvent présent chez moi, il me semble qu'il a le droit d'être là gracieusement (en tant qu'invité) et n'a nul devoir de payer quelque loyer au propriétaire, vu que je m'en charge déjà.

Le propriétaire a sommé que mon conjoint se présente à lui avec papiers d'identité et demande à percevoir un loyer supplémentaire de sa part et ce sans délai.

Est-ce que cela est légal?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **03/05/2009** à **16:20**

Bonjour,

Votre conjoint ? ou votre ami ?

Par **elyougo**, le **03/05/2009** à **18:10**

Il s'agit là de mon ami, nous ne sommes ni mariés, ni pacsés.

Par **Marion2**, le **03/05/2009** à **18:27**

Vous louez une chambre, il me semble que vous pouvez faire ce que vous voulez...
Y a t'il une clause spéciale dans votre bail ?

Vous pouvez contacter l'ADIL (gratuit). Vous demandez à votre mairie les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Cordialement.